Les Nouvelles

LE PETIT BACHYNOIS

BRÈVES

L'actualité de la commune

Le samedi 23 janvier, M. le Maire présentait ses vœux aux Bachynois sur la chaîne Youtube de la commune, cérémonie toujours en ligne en saisissant "commune de Bachy" sur Youtube ou sur le site de la commune, rubrique "en 1 clic".

Du samedi 30 janvier au jeudi 4 février, l'amicale laïque Romain Rolland, à l'initiative de M. Philippe Penel, organisait son exposition photo sur l'art animalier sous le chapiteau du stade.

En janvier, sous l'égide de la commission cadre de vie, des plantations d'arbustes fruitiers ont été effectuées dans le village, ici aux Hauts Près.

GRDF a engagé des travaux, sur 400 m environ, afin de desservir en gaz une partie des habitants de la rue Clémenceau.

La municipalité a engagé des travaux d'isolation et de sécurisation des locaux de la mairie en faisant changer portes et fenêtres en façade et sur l'arrière du bâtiment.

GRAINES DE CULTURE(S)
Réseau des médiathèques en Pévèle Carembault

La médiathèque a fermé ses portes du 10 au 17 janvier pour faciliter le changement de logiciel de gestion et intégrer le réseau Graines de Culture de le Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Le conseil municipal du 03 février 2021

Le mercredi 03 février, le conseil municipal s'est réuni. Après la validation du compte rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.

1. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune est éligible à la DSIL pour 2021. Trois enveloppes sont concomitantes :

- une classique répondant aux six thématiques inscrites à l'article L2334-42 du CGCT : rénovation thermique, mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics, développement d'infrastructure en faveur de la mobilité, développement du numérique, création ou rénovation des bâtiments scolaires, réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,

- une dite « France Relance » afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes autour de trois thématiques : transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine,

- une dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments pour lesquels les marchés de travaux devront être notifiés au plus tard le 31 décembre 2021 et les travaux terminés pour le 31 décembre 2022.

Dans ce contexte, après avoir consulté la commission travaux et les projets devant être priorisés, Monsieur le Maire propose des travaux portant sur la salle municipale construite dans les années 70 :
Projet 1 : Extension et transformation des annexes de la salle municipale avec isolation de la toiture et des murs. Ces travaux permettront la création d'une cuisine et d'un local de rangement pour le Foyer rural. Les annexes seront prolongées de 2,50m à l'arrière dans la limite de la voie d'accès réservée aux secours.
Les travaux sont estimés à 278 818,50€ HT. La subvention DSIL sollicitée est de 111 527,40€ (40%).
Projet 2 : Remplacement de la toiture de la Salle des fêtes par une toiture avec isolation afin de résoudre les problèmes d'étanchéité de plus en plus nombreux et réduire les déperditions thermiques afin de réduire les factures d'énergie pour le chauffage de la salle.
Les travaux sont estimés à 53 670,81€ HT. La subvention DSIL sollicitée est de 21 468,32€ (40%)

Le conseil valide, à l'unanimité, cette proposition.

2. Adhésion au dispositif « Mairie Vigilante » proposée par une société privée.

Cette application est validée par la CNIL et les préfectures (système d'alerte dans les 2 sens : mairie vers utilisateurs et inversement). Elle est utilisée par de nombreuses communes.
« Mairie Vigilante » est un outil dédié à la gestion des voisins vigilants. La municipalité configure les accès, notifications, etc… et les administrés peuvent l'utiliser quotidiennement.
Pour rappel, « Voisins Vigilants » est une plateforme regroupant un site Internet ainsi que des alertes SMS.
Il ne s'agit que de signalements de faits; en somme, une information. Pour l'action, l'appel au 17 reste de mise.
En pratique, Bachy sera divisé en plusieurs zones.
Les voisins vigilants pourront se connecter à une plateforme de gestion pour signaler un évènement et informer tous les voisins vigilants de la zone.
Il sera possible d'installer une application sur son téléphone.
Le dispositif « Mairie Vigilante » placera la Mairie au cœur du dispositif : sectorisation par la municipalité, communication afin d'augmenter le nombre de voisins vigilants et possibilité de valider ou non les alertes. Le tout est orchestré par « Voisins Vigilants et Solidaires ».
Coût de l'adhésion : 800 € TTC / an en signant une convention sur 4 années (coût total réel : 3 200 € TTC pour 4 ans).

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

3. Appel à projets FIPD 2021 Programme « S » Vidéo-protection.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est un levier financier qui a vocation à soutenir des actions pertinentes, dont l'efficacité a été démontrée, ou innovantes dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020 /2024.

Les projets présentés comprendront exclusivement des implantations visant à lutter contre la délinquance et répondant à cet objectif (en particulier la protection des lieux exposés à des risques d'agressions, de vol ou de trafic de stupéfiants) et axés surtout sur la protection des écoles.

Le coût des études et les dépenses de fonctionnement ne seront pas pris en compte dans le calcul de l'assiette éligible (location ou entretien des caméras, assurance ...). S'agissant de l'installation de caméras, l'assiette de subvention ne pourra excéder 15 000 € par caméra (coût d'installation et raccordement compris).

La priorité sera accordée aux territoires confrontés à la délinquance. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25 février 2021.

Cette demande de subvention sera complémentaire à celle solicitée auprès de la préfecture pour l'installation de la « vidéoprotection ».

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Après avoir pris connaissance des comptes rendus des commissions, de l'état d'avancement des travaux en cours et de la situation comptable de la commune, la séance a été levée à 22h40.

Vous trouverez le compte rendu détaillé de ce conseil sur le site de la commune.

Les informations pratiques

1. **Mise en place d'un système de transport à la demande en remplacement des Navettes Pev'Ailes**
La Région fait évoluer son offre de transport en commun sur notre territoire. Le service de navettes Pév'ailes devient Flexipév'ailes, un transport à la demande. L'objectif principal reste le même : rabattre rapidement les habitants vers les gares d'Ostricourt/Libercourt (ligne 241), Phalempin (ligne 240) et Templeuve-en-Pévèle (ligne 239). Il est entré en fonction le lundi 25 janvier et les réservations des trajets ont débuté dès le lundi 18 janvier. Pour tout savoir sur le fonctionnement de ce nouveau service, consultez cette page :
https://www.pevelecarembault.fr/se-deplacer/flexipevailes-transport-demande/

2. **Semaine bleue 2020**
La Communauté de Communes Pévèle Carembault a offert des places de cinéma aux personnes de 64 ans et plus habitant le territoire. Au vue des circonstances, la date de validité de ces entrées gratuites a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021.

3. **Le marché couvert**
Afin de respecter le couvre-feu, les commerçants seront présents à la vente tous les vendredis de 14h30 jusqu'à 18h au plus tard.
Pour rappel, nous vous confirmons la présence d'un boucher, d'un primeur, d'une fromagère et d'un fleuriste.

4. **Relais petite enfance de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault**
Malgré le contexte sanitaire, le relais petite enfance maintient sa mission d'accompagnement des familles en recherche de mode de garde et des assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession.
Depuis mi-janvier, les ateliers d'éveil ont réouvert sur l'ensemble de la CCPC.
L'accueil des enfants et des assistantes maternelles se déroule à Bachy le mercredi matin de 9h00 à 11h00 au sein des locaux de la garderie périscolaire. Un respect du protocole sanitaire et une validation de celui-ci par les familles des enfants accueillis et des assistantes maternelles sont exigés.
Au programme des rencontres à venir : jeux de balles, cadres d'ouverture type Montessori, tapis de lecture, atelier sensoriel sans oublier les temps comptines...
Une inscription par téléphone ou par mail est obligatoire afin de gérer les présences.
Coordonnées de la responsable :
Anne Kherbouche
06 79 52 41 77 ou akherbouche@pevelecarembault.fr

5. **Portail emploi de la communauté de communes**
Déposez votre CV ou votre recherche de collaborateur sur le portail emploi ... C'est nouveau !
La Pévèle Carembault lance un portail emploi sur lequel recruteur et candidat locaux trouveront leur bonheur : portail emploi.
Il s'agit d'un guichet unique qui regroupe une CVthèque, des offres d'emploi, des actualités locales... Tous ces services sont gratuits et personnalisés !
Entrez dans le réseau emploi Pévèle Carembault...

Je suis demandeur d'emploi :
Je dépose dès maintenant et en quelques clics seulement mon CV mis à jour sur le site dans l'espace « Candidat ». Ensuite, j'utilise le moteur de recherche pour découvrir les offres d'emploi en cours près de chez moi et qui répondent à mon domaine d'activité. Enfin : je postule ! Déjà plus de 750 offres publiées.

Je suis recruteur :
Je cherche la perle rare pour compléter mon équipe ? La Pévèle Carembault m'invite à créer mon profil sur le portail emploi. En 2 minutes, je deviens partenaire et j'ai la possibilité de déposer mes offres d'emploi gratuitement. Je peux également consulter la CVthèque en ligne et dénicher mon futur collaborateur.
Adresse du site internet : www.pevelecarembault.fr/

6. **La médiathèque a rejoint le réseau graines de culture de la pévèle carembault.**
Les lecteurs peuvent emprunter les documents de l'ensemble des structures partenaires grâce au catalogue en ligne qui comprend plus de 250 000 documents (ouvrages, CD, DVD, jeux de société, ustensiles de cuisine…) répartis dans les médiathèques.

Par exemple, un lecteur de Bachy peut réserver un document se trouvant à Templeuve. La Pévèle Carembault fournit également plus de 50 000 documents numériques dont 1 600 titres de presse sur Cafeyn et des e-books sur Bibliovox.
Chaque lecteur peut emprunter jusqu'à 20 documents dont 2 DVD sur l'ensemble du réseau pour une durée de 3 semaines.
Les lecteurs peuvent consulter le catalogue des documents et réserver de nouveaux ouvrages à lire ou DVD à regarder. Ils peuvent aussi demander une prolongation de leur prêt.
En jetant un œil sur l'agenda des médiathèques, les lecteurs découvrent toutes les animations proposées par les structures tout au long de l'année.

7. **Inscriptions pour la rentrée scolaire 2021 - 2022.**
Elles auront lieu du 15 mars 2021 au 18 juin 2021 et se dérouleront en 2 temps :
- les formalités administratives (en mairie puis à l'école) se feront par mail exclusivement.
- la directrice fixera un RDV sur demande des parents pour organiser une rencontre afin de visiter l'école.

Merci de privilégier les premières prises de contact avec la directrice par téléphone les lundis entre 9h et 16h45.
ATTENTION : les parents doivent IMPERATIVEMENT prendre contact avec l'école après l'inscription en mairie afin de procéder aux admissions et d'être informés des conditions d'accueil.

Pour l'inscription en Mairie, merci de fournir votre livret de famille, carte d'identité du père ou de la mère et un justificatif de domicile.
Les documents nécessaires à l'admission à l'école auprès de Mme Lepoutre :
- le certificat d'inscription de la mairie
- le livret de famille
- le carnet de santé avec les vaccins à jour (en maternelle)
- 2 photos d'identité
- le certificat de radiation (s'il s'agit d'un changement d'école)
- un certificat médical du médecin stipulant que l'enfant est apte à fréquenter l'école s'il s'agit d'une première scolarisation

Les enfants doivent avoir 3 ans en 2021 pour pouvoir être inscrits pour l'année scolaire 2021-2022

8. **Entretien des trottoirs et caniveaux.**
Comme dans la grande majorité des 35 000 communes de France, et ce depuis des années, la municipalité de Bachy a pris un arrêté imposant l'entretien et l'accessibilité des trottoirs et caniveaux par les riverains.
Les opérations de nettoyage et de déneigement doivent s'effectuer jusqu'à la limite du caniveau sans obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux.
Nous vous rappelons que les trottoirs doivent être dégagés de tout obstacle.

9. **Bénéficiaires de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) et de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).**
Vous avez reçu, ou allez recevoir, un courrier émanant du Département du Nord vous incitant à vous rapprocher, à l'aide du coupon-réponse, de votre mairie afin de vous faire enregistrer sur le registre communal des personnes vulnérables.
Le but de cette démarche est de lutter contre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap particulièrement touchées en ces périodes de crises sanitaires ou de perturbations climatiques (canicules, grand froid …) en mettant en place des appels téléphoniques, des visites etc…

Mairie de Bachy
13, place de la Liberté - 59830 Bachy
Teléphone 03.20.79.66.21
contact@mairie-bachy.fr

Bulletin d'information publié par nos soins avec le concours des membres de la commission : information - communication